

Le 15 juin 2021 à 18h 30, 11 élus sont présents, 3 conseillers excusés, qui ont donné pouvoir, le Maire informe de l'ordre du jour

1-constitution du Jury d'assise 2022

En vue de la constitution de la liste des jurés titulaires pour l'année 2022, le nombre des jurés d'assises, fixé à 200 pour le département du Lot, est réparti par commune ou groupe de communes ; 1 juré titulaire pour la commune de Capdenac. La liste préparatoire doit présenter 3 noms proposés par tirage au sort depuis la liste électorale.

Le tirage au sort, depuis la liste électorale générale, a désigné :

- Monsieur MAGE Francis
- Monsieur AGUERA Dimitri
- Madame FUALDES Emmanuelle.

Le maire avertit les personnes tirées au sort. Elles ont la possibilité de demander une dispense si elles ont plus de 70 ans, si elles n'ont pas leur résidence principale dans le département, ou si elles peuvent invoquer un motif grave dont la validité sera appréciée par la commission.

Peuvent seuls remplir les fonctions de jurés, les citoyens de l'un ou l'autre sexe, âgés de plus de vingt-trois ans, sachant lire et écrire en français, jouissant des droits politiques, civils et de famille, et ne se trouvant dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilités énumérés dans la circulaire.

2-subvention CNL

Les bibliothèques ont été très sollicitées depuis le début de la crise sanitaire et le sont toujours. Le Centre national du livre a mis en place des aides de plusieurs sortes afin de développer le fonds des bibliothèques.

La bibliothèque peut prétendre à une subvention pour le développement de la lecture auprès de publics spécifiques et propose la création d'un fonds en gros caractères, un échantillon sera proposé et acheté.

Il est proposé d'autoriser la demande de subvention de 70% d'un montant d'achat de 1 500€.

Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

3-Présentation du logiciel Intra-Muros

C'est un logiciel de communication avec la population

« IntraMuros est l'application mobile, 2000 communes et 60 EPCI l'ont rejoint.

L'application IntraMuros permet d'**informer**, d'**alerter** et de faire **participer** les administrés à la vie locale.

Le conseil remet sa décision à une date ultérieure.

4-Adressage de Ournes

La numérotation est prévue maison à maison, côtés pair et impair des rues.

Plan et propositions de nom de rues seront proposés aux riverains.

4bis-Adressage du Bourg

La commande des plaques va être lancée, elles porteront les armoiries de Capdenac sur un angle.

L'autorisation de pose sur les murs sera demandée aux riverains.

Après un tour de table, le maire lève la séance qui se poursuit par la visite du presbytère.